

Fiche IV-8 : L'adaptation de la Camargue au changement climatique - Améliorer la gouvernance pour prendre en charge les dérèglements – Rapport IGEDD

ANNÉE

2023

ÉCHELLE

PACA

TERRITOIRE CONCERNÉ

Camargue



AUTEURS

CINOTTI B., DEPRESLE B., (IGEDD), PATIER C. (CGAAER)

Thématiques ciblées

Usages des sols, Agriculture

Statut (en cours ou finalisé)

Finalisé

Années de réalisation

2023

Objectifs

Analyse prospective du territoire camarguais face aux effets du changement climatique et à l'impact de la salinisation des sols

Résumé

Une analyse prospective en vue de l'adaptation du territoire camarguais aux effets du dérèglement climatique a été demandée par les ministres chargés de l'écologie, l'agriculture et la biodiversité, suite à la sollicitation du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, puis élargie au Gard, à la demande de la préfète du Gard s'est associée, ce département, étant particulièrement touché par l'impact de la salinisation des sols.

Territoire fragile exposé aux conséquences du changement climatique, la Camargue présente en effet des enjeux complexes, à l'image d'autres grands deltas, avec leurs contraintes hydrogéomorphologiques, les risques associés et les concurrences entre usages des territoires générant des conflits, notamment à l'occasion de crises. Le changement climatique provoque l'élévation du niveau marin, dont les conséquences sur le trait de côte, la submersion marine, les intrusions

salines et la gestion des eaux pèsent d'ores et déjà sur les activités et l'occupation du territoire. L'aggravation de cette situation est inscrite dans les prévisions climatiques, aux échéances de 2030, 2050 ou 2100.

L'adaptation au changement climatique en Camargue apparaît comme un thème de cristallisation d'oppositions d'intérêts locaux divergents entre lesquels les arbitrages sont compliqués par l'éclatement de la gouvernance du territoire qui rend les arbitrages des pouvoirs publics plus difficiles. Les modes de gouvernance sont une clé essentielle pour répondre à tous ces défis, exacerbés par le changement et les adaptations qu'il nécessite. Trois phases d'écoute ont permis d'entendre la plupart des acteurs. Les positions de certains d'entre eux ont évolué pour se rapprocher, sans que le dialogue soit encore suffisant.

Le risque de submersions marines répétées, et l'érosion du trait de côte ou des fonds marins, au droit de zones urbanisées des Saintes-Maries-de-la-Mer et du Grau-du-Roi, constituent une menace déjà présente, dont l'aggravation impose d'engager le processus de « retrait stratégique », orientation nationale générale qui devrait, d'ores et déjà, être intégrée par ces communes. Sur ce point, les conclusions de la mission s'inscrivent dans la ligne de celles du rapport rédigé en 2017 par l'IGF, l'IGA et le CGEDD sur la « recomposition spatiale du littoral » et dans les dispositions correspondantes de la loi Climat et résilience, dispositions que ces communes n'ont pas encore souhaité mettre en œuvre.

L'élévation du niveau de la mer de 63 à 102 cm, anticipée d'ici 2100 selon le scénario tendanciel (SSP-8.5) du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), signifie que la plus grande partie de la Camargue sera exposée à l'élévation de la mer à marée haute et lors des tempêtes. Dès lors que des mesures d'adaptation seront prises, cette situation ne rendra pas impossible son occupation et ses usages, lesquels seront néanmoins davantage contraints dans une mesure variable.

Pour certains enjeux, une approche pragmatique à court et moyen terme fondée sur des réponses proportionnées, en fonction des solutions disponibles et des adaptations possibles, reste applicable, conformément à l'attente des acteurs locaux :

- la salinisation peut encore être contrecarrée par des apports d'eau douce, que ce soit pour la culture de la vigne ou du riz, ou pour la préservation des milieux naturels, mais cela nécessite une gestion concertée de l'eau ;
- le tourisme, l'agriculture, la production du sel et la protection des espaces naturels disposent encore de marges d'adaptation, mais, là aussi, une concertation est indispensable pour concilier les différents enjeux ;

Recommandations de la mission

- Organiser la gestion de l'eau douce pour contrecarrer la salinisation des terres et des étangs et les mortalités du vignoble dans le Gard et accompagner les acteurs agricoles dans leurs efforts de transition agroécologique, incluant la maîtrise des intrants et de l'irrigation ;
- Assurer la défense des agglomérations des Saintes-Maries-de-la-Mer et du Grau-du-Roi sans privilégier systématiquement les dispositifs de protection, et inciter ces communes à demander leur inscription sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées à l'érosion du littoral.
- Réexaminer avec le Symadrem les modalités du décorsetage du petit Rhône en rive gauche, concentrer les actions de protection contre la mer sur les sites portant le plus d'enjeux, après des analyses multicritères revues et complétées, et vérifier la soutenabilité budgétaire de son programme d'investissement au regard des coûts d'entretien qu'il devra assurer ensuite sur

- des ouvrages que l'élévation du niveau de la mer pourrait détruire avant qu'ils soient amortis.
- Etudier la possibilité de transférer aux Salins les eaux des étangs surchargées en sel, ce qui devrait augmenter leur productivité en raccourcissant le circuit d'évaporation.
 - Rétablir, avec la Région, un fonctionnement du parc naturel régional qui favorise la confiance des acteurs, constituer une conférence interdépartementale des élus de Camargue pour créer les conditions d'un dialogue entre toutes les collectivités et une commission locale de l'eau pour la Grande Camargue, voire mettre en place un SAGE pour une gestion concertée de l'eau douce.

Source

https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/014508-01_rapport-publie_cle514fe3.pdf
<https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20230529/atdd.html>